



AUTHOU

PROCÈS-VERBAL **du Conseil Municipal**

Vendredi 03 avril 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six et le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de AUTHOU, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de Réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno LECHAPTOIS, le Maire.

Date de convocation : 30/03/2026 (par mail)

Date d'affichage : 30/03/2026

Conseillers Municipaux en exercice	11
Conseillers Municipaux présents	10
Absent(s)	0
Excusé(s)	1
Pouvoir(s)	1
Votants	10

Membres présents :

Mr Bruno LECHAPTOIS, Mme Agnès CHIRET, Mr Michel CHAPELLE, Mme Adeline GIFFARD-LAMOTTE, Mr Philippe AUBER, Mr Benoît LACOMME, Mme Marie-Claire BIL, Mme Fanny LEDRAN, Mr Jean-François RACINE, Mme Justine LORIMIER.

Membre(s) excusé(s) :

Mr Bastien DEVILLEE

Pouvoir(s) :

Mr Bastien DEVILLEE à Mr Michel CHAPELLE

Secrétaire de Séance : Mme Adeline GIFFARD-LAMOTTE

ORDRE DU JOUR :

1. Signature de la feuille de présence ;
2. Désignation du ou de la secrétaire de séance ;
3. Approbation du Procès Verbal de la séance du 20 mars 2026 ;
4. Indemnités des adjoints ;
5. Délégations du Maire à ses adjoints ;
6. Nomination des commissions communales ;
7. Désignation d'un suppléant pour les conseils communautaires de CCPAVR ;
8. Désignation des représentants de la Commune au SIEGE 27 : Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (1 titulaire + 1 suppléant)
9. Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;
Désignation des représentants pour le SAEP (Syndication Adduction Eau Potable Risle et Plateau) ;
10. Désignation du délégué RGPD ;
11. Vote des taux des impôts directs locaux ;
12. Accord pour mise en place de la réserve d'eau pour la défense incendie sur la parcelle A 528 dans les 18 mois suivant l'accord du permis de construire ;
13. Questions diverses.

Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 20 mars 2026 :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le Procès-Verbal de la Séance du 20 mars 2026.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal est approuvé.

2026-11 – Indemnités des adjoints au Maire

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de AUTHOU compte moins de 500 habitants

Décide que :

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Les indemnités de fonction sont payées trimestriellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délégation du Maire à ses adjoints

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la rédaction de deux arrêtés pour les délégations données à Mr Michel CHAPELLE, 1^{er} adjoint et à Mme Agnès CHIRET, 2ème adjoint autorisant la signature de tous les actes (état-civil) et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives.

Nomination des Commissions Communales

Commission :	Tâches :	Membres :
FINANCES	Préparation du budget ; Suivi des dépenses et des recettes ; Suivi de la trésorerie disponible.	Bruno LECHAPTOIS Michel CHAPELLE Agnès CHIRET Adeline GIFFARD-LAMOTTE Marie-Claire BIL
TRAVAUX ET VOIRIE	DECI ; Vérification du niveau d'eau ; Excès de vitesse ; Chemin pour aller à Pt Authou ; Marquages au sol ; Panneaux ; ...	Michel CHAPELLE Benoit LACOMME Justine LORIMIER Bastien DEVILLEE
BÂTIMENTS COMMUNAUX (logements, église, cimetière, mairie)	Entretien de l'église ; Entretien du cimetière, aménagement ; Locations (logements communaux) Mairie	Bruno LECHAPTOIS Benoît LACOMME Philippe AUBER Jean-François RACINE Justine LORIMIER
ACTIVITÉS ET LOISIRS – ACTIONS SOCIALES	Échange avec les associations ; Gestion des événements (repas des anciens, Noël, Pâques) Hébergements d'urgences	Agnès CHIRET Michel CHAPELLE Adeline GIFFARD-LAMOTTE Marie-Claire BIL Fanny LEDRAN Justine LORIMIER Philippe AUBER
COMMUNICATION	Mise à jour du site internet ; Mise en place de panneaux pocket	Bruno LECHAPTOIS Adeline GIFFARD-LAMOTTE Fanny LEDRAN

Désignation d'un suppléant pour les Conseils Communautaires de la CCPAVR

Les membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire sont désignés d'office, il s'agit du maire et de son premier adjoint.

Monsieur Bruno LECHAPTOIS est donc le membre titulaire et Monsieur Michel CHAPELLE est le membre suppléant.

2026-12 – Délégués du SIÈGE27 – Titulaire et Suppléant

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Délibération

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Membre titulaire :

NOM : CHAPELLE

PRÉNOM : Michel

2/ Membre suppléant :

NOM : LACOMME

PRÉNOM : Benoît

Représentants de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure.

2026-13 – Désignation d'un représentant de la commune au Syndicat Mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouverte Eure Normandie Numérique ;

Vu les statuts du syndicat et notamment du chapitre II - article 5.1.2.2 ;

Vu la délibération du 29 septembre 2023 portant sur l'adhésion de la commune de AUTHOU au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

Considérant que la tenue des scrutins municipaux du 15 et 22 mars 2026 a eu pour conséquence l'élection d'un nouveau conseil municipal ;

Considérant que l'élection d'un nouveau conseil municipal nécessite de désigner un nouveau représentant de la commune au syndicat Eure Normandie numérique pour la compétence «services et outils numériques » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Désigne comme représentant, Madame GIFFARD-LAMOTTE Adeline, conseillère municipale,

2026-14 – Délégués SIAEP

Monsieur le Maire rappelle que Le SIAEP du LIEUVIN est issu de la fusion entre le SIPAEP de Beuzeville et le SAEP Cormeilles Lieuvain Thiberville.

Monsieur le Maire mentionne qu'il faut un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les conseillers municipaux.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***Mr Bastien DEVILLEE est nommé délégué titulaire***
- ***Mr Michel CHAPELLE est nommé suppléant.***

2026-15 – Délégué RGPD

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD),

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité pour chaque collectivité de désigner un délégué à la protection des données (DPO),

Considérant que le délégué à la protection des données est chargé d'assurer le respect des obligations légales en matière de protection des données personnelles, de conseiller la collectivité et de coopérer avec la CNIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

DÉCIDE

Article 1 : La commune de Authou désigne Mr Bruno LECHAPTOIS, maire, en qualité de délégué à la protection des données (DPO).

Article 2 : Le délégué à la protection des données exercera ses missions conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 et de la loi n°78-17 modifiée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions légales en vigueur.

2026-16 – Fixation des Taux d'Imposition des Impôts Directs Locaux pour l'année 2026

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026.

Monsieur le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2026 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,69 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 40,77 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,41 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- TFB : 33,69 %
- TFNB : 40,77 %
- TH: 13,41 %

AUTORISE le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Accord pour mise en place de la réserve d'eau pour la défense incendie sur la parcelle A 528

Le conseil municipal donne son accord pour que la réserve d'eau pour la défense contre l'incendie soit installée sur la parcelle A 528 dans les 18 mois suivant l'accord du permis de construire.

QUESTIONS DIVERSES :

- PRECOVAL : Nouveaux sacs biodégradables mi avril
- CCPAVR : marquages au sol
- DECI : la bâche incendie route du lavoir sera installée entre le 13/04 et le 15/04/2026, les deux citernes (aux marionnettes et rue de la croix blanche seront installées la semaine suivante.
- EAU DE PLUIE : la cuve est installée à la mairie
- Installation d'une petite tablette à côté de la boîte à livres
- Ramassage des feuilles de la cour de la mairie
- Traitement du cimetière
- Élagage des arbres dans la cour de la mairie (2 devis reçus)
- Chemin de la résistance (1 devis)
- Panneaux (1 devis en attente)
- Géomètre : rendez-vous mardi 31/03/2026 : parcelle cadastrée OK, parcelle maison communale (plusieurs détails à revoir)
- Demande liste des adresses mail + numéros de téléphone des conseillers
- Hébergements d'urgences
- CIMETIÈRE : moins de places disponibles, vente de concession uniquement aux habitants de la commune

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

La Secrétaire de Séance
Adeline GIFFARD-LAMOTTE

Le Maire
Bruno LECHAPTOIS